



LÀ

où votre voix
compte

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle générale et extraordinaire
En mode hybride

Promutuel du Lac au Fleuve, société mutuelle d'assurance générale, ci-après la «Société», convoque ses membres à son assemblée annuelle générale et extraordinaire qui se tiendra le :

JEUDI 9 AVRIL 2026, À 19 H

À L'HÔTEL UNIVERSEL ALMA

SALLE PIÉKOUAGAMI, 1000, BOULEVARD DES CASCADES

AINSI QU'EN MODE VIRTUEL VIA LA PLATEFORME DIGICAST

INSCRIPTION

Les membres souhaitant participer virtuellement à l'assemblée annuelle générale et extraordinaire doivent s'inscrire en remplissant le formulaire suivant : [Formulaire d'inscription](#) ou en communiquant avec nous par téléphone au 1 800 463-9646 au plus tard le 2 avril 2026.

Pour les membres désirant y participer en personne, une inscription au préalable est souhaitable.

Une adresse courriel par personne est nécessaire pour accéder à la plateforme virtuelle et compte pour un droit de vote.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les membres pourront prendre connaissance du rapport annuel de la Société, élire les membres du conseil d'administration, adopter des modifications au *Règlement intérieur spécifique* de la Société et poser des questions. Le *Règlement 2026-1 – modifiant le Règlement N° 1 (2019) – Règlement intérieur spécifique* est proposé afin de notamment :

- Annuler le quorum requis pour la tenue de l'assemblée des membres;
- Modifier les secteurs et le nombre de sièges pour chacun de ces secteurs;
- Introduire un mécanisme de rotation des sièges sur le conseil d'administration de la Société;
- Modifier les qualifications requises afin d'être membre du conseil d'administration de la Société.

La résolution spéciale et le Règlement proposé sont disponibles dans tous les points de service de la Société ainsi que sur le site Web.

SIÈGES EN ÉLECTION

Siège n° 1 : Secteur 1

Siège n° 3 : Secteur 1

Siège n° 5 : Secteur 2

Tout(e) membre désirant occuper un siège du conseil d'administration doit transmettre à la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le lundi 30 mars 2026, à 16 h, un bulletin de mise en candidature, des déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Tout envoi doit être fait à dulacaufleuve@promutuel.ca. La ou le membre peut également s'adresser à la Société pour se procurer les documents de mise en candidature. Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de ce délai.

En conformité avec le *Règlement N° 1 – Règlement intérieur commun des sociétés mutuelles*, tout(e) membre peut se faire représenter par une autre personne en faisant parvenir à l'adresse dulacaufleuve@promutuel.ca, au plus tard le 8 avril à midi, un formulaire de procuration dûment rempli. Tout(e) membre peut demander à recevoir ce formulaire en écrivant à cette même adresse. Toute personne morale doit joindre, au formulaire de procuration, une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant sa représentante ou son représentant. Une personne désignée ne peut représenter qu'un(e) seul(e) membre.

Une prestation musicale vous sera présentée à la fin de l'assemblée et un tirage de prix de présence sera effectué.

PIERRE RAYMOND

Secrétaire du conseil d'administration

Diffusé le 17 mars 2026

PROMUTUEL

ASSURANCE

DU LAC AU FLEUVE